

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 5 AVRIL 2012

PRESENTS : LAPOIRIE Catherine, HOZE Michel, HOSCHAR Jacky, DEKHAR Nadia, LALLIER Solange, LAUGEL Pierre

ABSENT EXCUSE : BESOZZI Daniel procuration à LAUGEL Pierre

ORDRE DU JOUR

1. Compte de gestion 2011
2. Compte administratif 2011
3. Affectation du résultat de fonctionnement 2011
4. Budget primitif 2012
5. Commission d'appel d'offre et d'adjudication
6. Secteur jeunesse : logiciel de gestion
7. Projet Bâtiment AY SUR MOSELLE
8. Divers

POINT 1 : COMPTE DE GESTION 2011

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 ;
Le Comité Syndical déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POINT 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Mr HOZE Michel, vice-président, est désigné à l'unanimité Président de séance pour le point présent.
Le Comité Syndical, délibérant sur le compte administratif 2011, dressé par Mme LAPOIRIE Catherine, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré :

- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser
- **Vote et arrête** le compte administratif de l'exercice 2011.

POINT 3 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2011

Après avoir entendu et approuvé, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2011,
Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011,
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **458 209,96 €**,
Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + si excédent ou – si déficit	+ 93 793,06
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + si excédent ou – si déficit)	+ 364 416,90
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 458 209,96
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit (besoin de financement)	- 75 125,40
Excédent (excédent de financement)	
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	
Excédent de financement	+ 122 384,00
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D+E	0

DECISION D'AFFECTATION**1 - AFFECTATION EN RESERVE R 1068 en investissement**

(au minimum couverture du besoin de financement F)

0,00**2 – REPORT DE FONCTIONNEMENT R002**

(résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)

+ 458 209,96**POINT 4 : BUDGET PRIMITIF 2012**

Le Comité Syndical vote à l'unanimité le budget primitif présenté par la Présidente et s'élevant à :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :
 - Dépenses : 966 719 €
 - Recettes : 966 719 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT :
 - Dépenses : 399 944 €
 - Recettes : 399 944 €

POINT 5 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION

Le comité syndical décide, à l'unanimité, la modification de la commission d'appel d'offres et d'adjudication, et en fixe la composition comme suit :

- Présidente : - Mme LAPOIRIE Catherine
- Membres : - Mr HOZE Michel
- Mr HOSCHAR Jacky
- Suppléants : - Mme LALLIER Solange
- Mr BESOZZI Daniel
- Avis consultatif : - Le comptable public
- Un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- Toutes personnes compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation
- L'architecte,
-

POINT 6 : SECTEUR JEUNESSE **Logiciel de gestion ALSH :**

Afin de répondre à une demande croissante de la part des usagers, et ce notamment pour les inscriptions et désinscriptions aux ALSH via un portail Internet et accès à une base de données personnelles, le Comité Syndical, après consultations, décide à l'unanimité :

- **De retenir** l'offre de DM CONCEPT
- **De solliciter** une demande de subvention auprès de la CAF de Moselle
- **Donne pouvoir** à la Présidente de signer l'offre correspondante.

POINT 7 : BÂTIMENT AY SUR MOSELLE

Actuellement les enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire d'Ay sur Moselle sont accueillis pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, dans les locaux de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) d'Ay sur Moselle au sis 13 rue des Briguèles (57300).

Pour mémoire lesdits locaux sont mis à disposition du CIAS de la Rive Droite via une convention signée en date du 23 février 2007 sans limitation de durée.

Considérant l'augmentation de la fréquentation de l'accueil en question depuis la rentrée de septembre 2011;

Considérant une ouverture de classe en école élémentaire à compter de la rentrée de septembre 2012 ;

Considérant une cohabitation communale/associative/privée au sein de la MJC pouvant être concordante avec les créneaux horaires de l'accueil;

Considérant que la superficie de la MJC ne permet plus d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions ;

Considérant que la MJC n'offre plus de possibilités d'extension ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité décide :

- **De porter** le projet pour la construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur la commune d'Ay sur Moselle,
- **De demander** à la commune d'Ay sur Moselle un site d'implantation pour la construction dudit bâtiment d'une superficie d'environ 400 m²
- **De consulter** les services des Domaines pour une estimation du prix du terrain proposé
- **De demander** à la commune d'Ay sur Moselle l'autorisation d'effectuer les études nécessaires sur le site d'implantation retenu
- **De lancer** une étude de faisabilité technique et financière pour la construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur la commune d'Ay sur Moselle,
- **De consulter** une maîtrise d'œuvre
- **De consulter** l'Etat, le FEDER, La Région Lorraine, Le Conseil Général de la Moselle, la CAF de la Moselle, la Députée de circonscription afin d'établir les demandes de subventions.
- **De donner pouvoir** à la Présidente de signer tous documents nécessaires pouvant intervenir dans le processus.

Les Conseils Municipaux d'AY SUR MOSELLE, FLEVY et TREMERY seront consultés sur la suite à donner à ce projet en fonction du montant de l'investissement restant à la charge de chaque commune conformément aux statuts du SIAS de la Rive Droite.

POINT 8 : DIVERS

- Création porte entre dortoirs multi-accueil